n à lu légis cler offre à ersonnel en

onseil législée-législa-, Mercier,

nehard est le meurtre

la Cour Su-McDonald Consolidée), rs sont perse pour les tutions sous e leur néglirs.

eux chef de rès de Standndicnne en-

Québec in ant un droit ductions mil'argent sur pour cent.

sur le cheal tombe en ph de Lévis. P. pour Kavoyageurs ageurs sont

a-Sud à la Fairbairn 133 voix de 1gh, libéral.

i à Halifax. s.

New York, rs.

en Irlande. et Sir Johh at de Macmajorité.

Québec anire un emstres.

nne sa délu chemin

LES CONSERVATEURS ET LA RÉCIPROCITÉ.

Ils veulent une réciprocité avantageuse, mais pas ruineuse.

Le parti conservateur a négocié le traité de réciprocité de 1854 que les Etats-Unis ont refusé de renouveller en 1866, à son expiration.

En 1869, le gouvernement Macdonald-Cartier envoya auprès du gouvernement des Etats-Unis Sir John Rose, alors ministre des finances du Canada, dans le but de faire de nouvelles ouvertures pour le renouvellement du traité de réciprocité, mais sans succès.

Dans son message au congrès, le Président Grant se déclara en propre termes contre le renouvellement du traité.

En 1887, Sir Charles Tupper, avec l'entière approbation du gouvernement conservateur, fit la proposition suivante aux autorités de Washington: "Que, dans le but de régler toutes les difficultés qui existent, au sujet de la question des pêcheries, il est proposé par les plénipotentiaires de sa Majesté que les pêcheurs des deux pays auront tous les privilèges existants sous l'opération du traité de Washington en considération d'une convention pourvoyant à l'établissement de relations commerciales plus grandes entre les Etats-Unis et le Canada."

Telle est la tradition politique du parti conservateur sur cette question de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. Il a toujours été et est encore en faveur de relations commerciales avantageuses pour le Canada au lieu que pour les Etats-Unis.

La dernière proposition, celle de 1887, a été refusée par le gouvernement de M. Cloveland.

Depuis lors nous avons eu la législation fiscale de M. McKinley, qui n'est pas une mesure de protection, mais une mesure de prohibition contre tous les marchés du monde, à l'exception des marchés de l'Amérique du Sud.

Si aujourd'hui les Etats-Unis nous faisaient des propositions à l'effet d'étendre les relations commerciales avec le Canada, notre gouvernement ne pourrait refuser d'accepter, si elles étaient favorables au développement des industries agricoles et manufacturières de notre pays.

Mais nous sommes loin de dire que le gouvernement canadien devrait accepter la réciprocité absolue, ou l'Union commerciale. Ce régime serait la ruine de nos industries et de notre commerce. Le Canada a besoin des avantages de tous les marchés pour développer ses ressources de toutes ortes.